

ROYAUME DU MAROC



Fondation Hassan II

Pour la promotion des œuvres sociales au profit
du personnel du secteur public de la santé



المملكة المغربية

مؤسسة الحسن الثاني

Fondation Hassan II



للتعويض بالأعمال الاجتماعية لفائدة
العاملين بالقطاع العمومي للصحة

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

APPEL D'OFFRES OUVERT N° 03/2018/FH2S

Acquisition, installation et mise en service de matériels informatiques pour la Fondation Hassan II pour la Promotion des Œuvres Sociales au Profit du Personnel du Secteur Public de la Santé à Rabat.

Lot unique



Passé par appel d'offres sur offres de prix en application de l'alinéa 2 paragraphe 1 de l'article 16 et l'alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Fondation Hassan II pour la promotion des œuvres sociales au profit du personnel du secteur public de la santé.

SOMMAIRE

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

ARTICLE 2: CONSISTANCE DES FOURNITURES

ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE

ARTICLE 4 : REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX ET SPECIAUX APPLICABLES AU MARCHE

ARTICLE 5 : VALIDITE DU MARCHE ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE

ARTICLE 6 : PIECES MISES A LA DISPOSITION DU FOURNISSEUR

ARTICLE 7 : ELECTION DU DOMICILE DU FOURNISSEUR

ARTICLE 8 : NANTISSEMENT

ARTICLE 9 : SOUS -TRAITANCE

ARTICLE 10 : DELAI DE LIVRAISON

ARTICLE 11 : NATURE DES PRIX

ARTICLE 12 : CARACTERE DES PRIX

ARTICLE 13 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE ET CAUTIONNEMENT DEFINITIF

ARTICLE 14 : RETENUE DE GARANTIE

ARTICLE 15 : ASSURANCE - RESPONSABILITE

ARTICLE 16 : PROPRIETE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE OU INTELLECTUELLE

ARTICLE 17 : DELAI DE GARANTIE

ARTICLE 18 : MODALITES ET CONDITIONS DE LIVRAISON

ARTICLE 19 : MODALITE DE REGLEMENT DU MARCHE

ARTICLE 20 : RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE

ARTICLE 21 : PENALITES DE RETARD

ARTICLE 22 : DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

ARTICLE 23: LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION

ARTICLE 24: CAS DE FORCE MAJEURE

ARTICLE 25 : RESILIATION DU MARCHE

ARTICLE 26 : REGLEMENT DES DIFFERENDS ET LITIGES

CHAPITRE II : CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

ARTICLE 27 : INSTALLATION, CONFIGURATION ET MISE EN EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS

ARTICLE 28 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS

CHAPITRE III : BORDEREAU DE PRIX DETAILS – ESTIMATIFS



Préambule du Cahier des Prescriptions Spéciales

Marché n° 03/2018/FH2S passé par appel d'offre ouvert sur offre de prix (séance publique) en application de l'alinéa 2, du paragraphe 1, de l'article 16, et du paragraphe 1, de l'article 17 ainsi que l'alinéa 3, du paragraphe 3, de l'article 17, du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Fondation.

ENTRE

La Fondation Hassan II pour la Promotion des Œuvres Sociales au Profit du Personnel du Secteur Public de la Santé à Rabat représentée par **Mr SAID EL FEKKAK**.

D'UNE PART

ET:

Mr. qualité

Agissant au nom et pour le compte de :

..... en vertu des pouvoirs qui lui sont
conférés.

Au capital social

Patente n°

Inscrit au R.C sous le n°

Affilié à la C.N.S.S sous le n°

Identifiant fiscal n°

Faisant élection de domicile à

.....

Titulaire du compte n° Ouvert
auprès de la

.....
.....

Désigné ci-après par le terme " Fournisseur"

Il a été Arrêté et convenu ce qui suit :

Chapitre I : Clauses administratives et financières



ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet : **Acquisition, installation et mise en service de matériels informatiques pour la Fondation Hassan II pour la Promotion des Œuvres Sociales au Profit du Personnel du Secteur Public de la Santé à Rabat.**

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DES FOURNITURES

Les fournitures sont livrées au titre du présent marché en lot unique consistant en ce qui suit : **Acquisition, installation et mise en service de matériels informatiques pour la Fondation Hassan II pour la Promotion des Œuvres Sociales au Profit du Personnel du Secteur Public de la Santé à Rabat.**

ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE

Les pièces constitutives du marché sont celles énumérées ci-après :

- l'acte d'engagement ;
- le présent Cahier des Prescriptions Spéciales (C.P.S) ;
- Bordereau des prix détail estimatif ;
- Cahiers des clauses administratives générales applicables aux marchés des travaux. (C.C.A.G.T) ;

ARTICLE 4 : REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX ET SPECIAUX APPLICABLES AU MARCHE

Le titulaire du marché est soumis aux textes suivants :

- Dahir n° : 1-15-05 du 29 Rabii II 1436 (19 Février 2015) relatif au nantissement des marchés publics.
- Dahir n° : 1-56-211 du 11 décembre 1956 relatif aux garanties pécuniaires des soumissionnaires et adjudicataires de marchés publics.
- Dahir n°1-00-91 du 15 février 2000 portant promulgation de la loi n °17-97 sur la protection de la propriété intellectuelle.
- Décret n° 2-14-349 du 6 chaabane 1437 (13 mai 2016) approuvant le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'Etat.
- Décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique tel qu'il a été modifié et complété.
- Décret 2-07-1235 du 05 Kaâda 1429 (04 novembre 2008) relatif au contrôle des dépenses de l'Etat.
- Décret n ° 2-03-703 du 18 Ramadan 1424 (13 novembre 2003) relatif aux délais de paiement et aux intérêts moratoires en matière de marchés de l'Etat.
- Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Fondation Hassan II pour la promotion des œuvres sociales au profit du personnel du secteur public de la santé ;

- Circulaire n° 72/CAB du 26 novembre 1992 d'application du Dahir n°1-56-211 du 11 décembre 1956 relatif aux garanties pécuniaires des soumissionnaires et adjudicataires de marchés publics.
- Décret n°2-06-574 du 10 Hija 1427 (31 décembre 2006) pris pour l'application de la taxe sur la valeur ajoutée.
- Tous les textes réglementaires ayant trait aux marchés de l'Etat rendus applicables à la date de signature du marché.
- Le fournisseur devra se procurer ces documents s'il ne les possède pas et ne pourra en aucun cas exciper de l'ignorance de ceux-ci et se dérober aux obligations qui y sont contenues.

ARTICLE 5 : VALIDITE DU MARCHÉ ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHÉ

- Le présent marché ne sera valable et définitif qu'après approbation par l'autorité compétente et sa notification au titulaire du marché.
- En application de l'article 136 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Fondation, la notification de l'approbation du marché doit intervenir dans un délai de soixante-quinze (75) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis.

ARTICLE 6 : PIÈCES MISES A LA DISPOSITION DU FOURNISSEUR

Aussitôt après la notification de l'approbation du marché, le maître d'ouvrage remet gratuitement au fournisseur, contre décharge, les documents constitutifs du marché en l'occurrence les pièces expressément désignées à l'article 3 du présent CPS à l'exception du cahier des prescriptions communes applicable et du cahier des clauses administratives générales applicable au marché de travaux.

Le maître d'ouvrage ne peut délivrer ces documents qu'après constitution du cautionnement définitif.

ARTICLE 7 : ELECTION DU DOMICILE DU FOURNISSEUR

Toutes les correspondances relatives au présent marché sont valablement adressées au domicile du fournisseur, sis.....

En cas de changement de domicile, le fournisseur est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage dans un délai de 15 jours suivant ce changement.

ARTICLE 8 : NANTISSEMENT

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement du présent marché, le prestataire bénéficiera du régime institué par le Dahir n° : 1-15-05 du 29 Rabii II 1436 (19 Février 2015) relatif au nantissement des marchés publics, étant précisé que :

1. La liquidation des sommes dues par la Fondation Hassan II pour la Promotion des Œuvres Sociales au Profit du Personnel du Secteur Public de la Santé à Rabat en exécution du présent marché sera opérée par les soins de Mr. le Président de la Fondation Hassan II pour la Promotion des Œuvres Sociales au Profit du Personnel du Secteur Public de la Santé à Rabat.

2. Le fonctionnaire chargé de fournir au prestataire ainsi qu'au bénéficiaire des nantissemements ou subrogations les renseignements et états prévus à l'article 8 du Dahir n° : 1-15-05 précité est Mr. le Président de la Fondation Hassan II pour la Promotion des Œuvres Sociales au Profit du Personnel du Secteur Public de la Santé à Rabat.



3. Les paiements prévus au présent marché seront effectués par la Fondation Hassan II pour la Promotion des Œuvres Sociales au Profit du Personnel du Secteur Public de la Santé à Rabat.

4. En application de l'article 11 du C.C.A.G-T, l'administration contractant délivrera au prestataire sur sa demande et contre récépissé, un exemplaire en copie conforme de son marché.

ARTICLE 9 : SOUS -TRAITANCE

Les conditions de la sous-traitance sont celles prévues en application de l'article 141 du Règlement précité.

ARTICLE 10 : DELAI DE LIVRAISON

Le marché doit être exécuté en sa totalité dans un délai de **(3) trois mois**.

Le délai de livraison court à partir de la date prévue par l'ordre de service prescrivant le commencement de la livraison des fournitures.

ARTICLE 11 : NATURE DES PRIX

Le présent marché est passé à prix unitaires.

ARTICLE 12 : CARACTERE DES PRIX

Le présent marché est passé à prix fermes. Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée est modifié postérieurement à la date limite de remise des offres, le maître d'ouvrage répercute cette modification sur le prix du règlement.

ARTICLE 13 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE ET CAUTIONNEMENT DEFINITIF

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Vingt Mille Dirhams (20 000,00 Dh).
- Le cautionnement définitif est fixé à 3% (trois pourcent) arrondi au dirham supérieur du montant initial du marché et doit être constitué dans les vingt (20) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

ARTICLE 14 : RETENUE DE GARANTIE

La retenue de garantie à prélever est de 7% du montant initial du marché. Cette retenue de garantie doit être constituée par une caution bancaire.

Elle est libérée à la suite d'une mainlevée délivrée par le maître d'ouvrage dans un délai maximum de trois mois suivant la date de la réception définitive des fournitures.

ARTICLE 15 : ASSURANCE - RESPONSABILITE

Le fournisseur doit adresser au maître d'ouvrage, avant tout commencement de livraison de fournitures, les copies des polices d'assurance qu'il doit souscrire et qui doivent couvrir tous les risques inhérents à la réalisation du marché, et ce conformément aux dispositions de l'article 25 du CCAG -Travaux tel qu'il a été modifié et complété.

ARTICLE 16 : PROPRIETE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE OU INTELLECTUELLE



Le fournisseur garantit formellement le maître d'ouvrage contre toutes les revendications des tiers concernant les brevets d'invention relatifs aux procédés et moyens utilisés, marques de fabrique, de commerce et de service.

Il appartient au fournisseur le cas échéant, d'obtenir les cessions, licence d'exploitation ou autorisation nécessaires et de supporter la charge des frais et redevances y afférentes.

ARTICLE 17 : DELAI DE GARANTIE

Conformément à l'article 75 du CCAG applicable aux marchés de travaux, le délai de garantie est fixé à **Trente-six (36) mois** à compter de la date de la réception provisoire.

Pendant le délai de garantie, le fournisseur sera tenu, de procéder aux rectifications qui lui seraient demandées en cas de mauvaise qualité, anomalies ou défauts constatés, sans pour autant que ces fournitures supplémentaires puissent donner lieu au paiement à l'exception de celles résultant de l'usure normale, d'un abus d'usage ou de dommages causés par le maître d'ouvrage.

ARTICLE 18 : MODALITES ET CONDITIONS DE LIVRAISON

a. Modalités de Livraison :

Les fournitures livrées par le fournisseur doivent être accompagnées d'un bulletin de livraison établi en **deux (2)** exemplaires dûment signé par l'agent réceptionnaire. Ce bulletin doit indiquer :

- La date de livraison ;
- La référence au marché ou le N° ;
- L'identification du fournisseur ;
- L'identification des fournitures livrées (N° du marché, N° de l'article, désignation et caractéristique des fournitures, quantités livrées.....etc.).

Toute livraison de fournitures doit s'effectuer pendant les jours ouvrables et en dehors des jours fériés et dans tous les cas selon un programme préétabli par le fournisseur et accepté par le maître d'ouvrage.

Avant toute livraison de fournitures, le titulaire du marché doit faire parvenir un préavis d'au moins **Cinq (5) jours** au maître d'ouvrage.

b. Conditions de livraison :

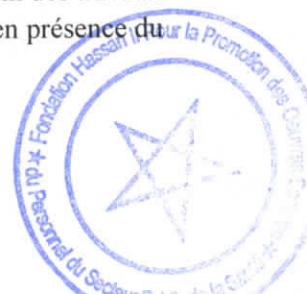
Le fournisseur s'engage à fournir :

Toutes les opérations d'installations, y compris les fournitures, les travaux de raccordement, et connexion des équipements doivent être inclus.

Les fournitures et équipements seront livrés, à l'état neuf, montés, en état de marche et équipés de tous les accessoires. A la livraison, les documents suivants devront être produits :

- Un manuel détaillé d'utilisation et d'entretien de tous les équipements livrés ;
- Un support électronique contenant les numéros de série des équipements livrés, les numéros d'inventaires ;
- Une documentation technique complète pour toute machine ou logiciel proposé. Cette documentation doit être fournie mise à jour ;
- Les licences de tous les logiciels objet de ce marché, ainsi que l'ensemble de la documentation y afférente sur CD/DVD.

Dans un délai de Quinze (15) jours après notification écrite par le titulaire de la fin des travaux d'installation du matériel et logiciel objet de ce marché en totalité, le titulaire procédera en présence du maître d'ouvrage aux essais de fonctionnement de la manière suivante :



marché après mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des autres mesures coercitives prévues par l'article 70 ;

- Informer par écrit le maître d'ouvrage des mises à jour parues et les installer à la demande de ce dernier.

L'entretien préventif comprend les mises au point nécessaires :

- L'exécution de toutes les réparations, remplacements et mises au point nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des machines et dispositifs ;
- L'entretien préventif doit être effectué une fois tous les trois mois au frais du titulaire et en présence d'une équipe désignée par le maître d'ouvrage.
- Le titulaire doit assurer l'ensemble des outils et matériaux nécessaires à l'entretien préventif ainsi qu'un document précisant l'ensemble des opérations et tests à effectuer.

Pour assurer les services indiqués ci-dessus, le Titulaire s'engage à :

Mettre à la disposition du Maître d'ouvrage une équipe de maintenance composée de personnes qualifiées.

d. Transfert des équipements et logiciels

Pendant la période de garantie, si le Maître d'ouvrage veut déplacer un équipement d'un local à un autre ou à l'intérieur d'un même local, il fera parvenir 5 jours à l'avance une demande dans ce sens au Titulaire. Ce dernier prendra toutes les dispositions nécessaires pour le déplacement et l'installation de l'équipement.

Le Maître d'ouvrage pourra selon ses besoins procéder au transfert des licences acquises d'une machine à une autre par simple demande écrite au Titulaire. Le Titulaire procédera alors à la livraison et à l'installation des logiciels sur la machine nouvellement acquise sans frais pour le Maître d'ouvrage.

e. Droits sur les logiciels

Les logiciels objet du présent marché ne peuvent être reproduits au-delà des besoins de l'exploitation du Maître d'ouvrage. Toutefois, en cas de défaillance des équipements du Maître d'ouvrage, le logiciel peut être reproduit sur un autre équipement en attendant de le rendre en état de marche.

Les logiciels objet de ce marché ne peuvent être communiqués à des tiers.

La fourniture d'un logiciel se compose d'une licence, ou droit d'utilisation enregistrée au nom de la Fondation, portant un numéro d'identification et enregistrée chez l'éditeur d'origine du logiciel.

ARTICLE 19 : MODALITE DE REGLEMENT DU MARCHE

Pour l'établissement des décomptes le fournisseur est tenu de fournir au maître d'ouvrage une facture appuyée par les bons de livraisons et établie en **4 exemplaires** décrivant les fournitures livrées et indiquant les quantités livrées, le montant total à payer ainsi que tous les éléments nécessaires à la détermination de ce montant.

Le règlement sera effectué sur la base desdits décomptes en application des prix du bordereau des prix – détail estimatif aux quantités réellement livrées.

ARTICLE 20 : RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE

✓ Le maître d'ouvrage s'assure, en présence du fournisseur ou de son représentant, de la conformité des fournitures aux spécifications techniques du marché.



✓ Les fournitures livrées, sont soumises à des vérifications destinées à constater la conformité à tous égards des fournitures livrées avec le descriptif des fournitures indiquées sur le bordereau des prix détail estimatif.

✓ A l'issue de ces opérations, le maître d'ouvrage prononcera la réception provisoire.

✓ La réception définitive est prononcée après l'expiration du délai de garantie.

✓ Les opérations sus mentionnées sont sanctionnées, par un procès-verbal de réception provisoire ou définitive signé par les membres de la commission de réception désignée à cet effet.

ARTICLE 21 : PENALITES DE RETARD

A défaut d'avoir terminé la livraison des fournitures dans les délais prescrits, il sera appliqué au fournisseur une pénalité par jour calendaire de retard de **1‰ (1 pour mille)** du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par les avenants.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au fournisseur.

L'application de ces pénalités ne libère en rien le fournisseur de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent marché.

Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à **8%** du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par des avenants.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier le marché après mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des mesures coercitives conformément aux dispositions de l'article 65 du CCAG applicable aux marchés de travaux.

ARTICLE 22 : DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 70 du CCAG applicable aux marchés de travaux, le fournisseur doit acquitter les droits auxquels peuvent donner lieu l'enregistrement et timbre du marché, tels que ces droits résultent des lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 23 : LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION

Le fournisseur ne doit pas recourir par lui-même ou par personne interposée à des actes de corruption, à des manœuvres frauduleuses, et à des pratiques collusoires, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché.

Le fournisseur ne doit pas faire, par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et lors des étapes de son exécution.

Les dispositions du présent article s'appliquent à l'ensemble des intervenants dans la réalisation du présent marché.

ARTICLE 34 : CAS DE FORCE MAJEURE

Conformément aux prescriptions de l'article 47 du CCAG-Travaux notamment son paragraphe 2, les seuils des intempéries qui sont réputés constituer un événement de force majeure sont définis comme suit :

- La pluie : 50 mm ;
- Le vent : 100 kms/h ;
- Le séisme : 3,5 degré sur l'échelle de Richter ;



ARTICLE 25 : RESILIATION DU MARCHE

Il sera fait application des dispositions contractuelles du CCAG-T n°2-14-394.

ARTICLE 26 : REGLEMENT DES DIFFERENDS ET LITIGES

Si en cours de la réalisation du marché, des différends et litiges surviennent avec le fournisseur, les parties s'engagent à régler celles-ci dans le cadre des stipulations des articles 84 du CCAG applicable aux marchés de travaux.

Les litiges entre le maître d'ouvrage et le fournisseur sont soumis aux tribunaux compétents de Rabat.

CHAPITRE II : Cahier des PRESCRIPTIONS **TECHNIQUES**



ARTICLE 27 : INSTALLATION, CONFIGURATION ET MISE EN EXPLOITATION DES

EQUIPEMENTS

Pour faciliter l'administration, la maintenance des postes et limiter certaines manipulations utilisateurs, source d'erreurs, le Maître d'ouvrage établit une configuration modèle qui doit être, mis à part les paramétrages individuels, recopiée en identique sur tous les postes.

Le titulaire **devra livrer à la Fondation un fichier Excel** avec les caractéristiques et les numéros de série de tout le matériel livré dans le cadre de ce marché.

Le titulaire est appelé lors de la configuration du poste modèle à appliquer tous les patches et correctifs du système d'exploitation et des logiciels installés ou pré installés.

La configuration modèle fixe :

- le partitionnement disque ;
- l'installation de l'OS, de l'antivirus ;
- la « stratégie du Mot de passe » ;
- la « stratégie de sécurité locale » du poste ;
- Le profil administrateur ;
- Le profil utilisateur ;
- Applications installées ;
- Configuration des imprimantes ;

Il incombe alors au titulaire de :

- Installer et configurer un poste « prototype » ;
- Valider la configuration avec le Maître d'ouvrage ;
- Dupliquer la configuration du poste prototype sur tous les postes ;
- Livrer à la Fondation les images sur DVDs ayant servi à la duplication ;
- Livrer le matériel aux sites demandés par le maître d'ouvrage et le mettre en service.

ARTICLE 28 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES MINIMALES REQUISES

Prix n°1 : Ordinateur de bureau

Ce prix rémunère la fourniture des ordinateurs de bureau.

- Type de processeur Intel® Core™ i5-6500 (3,2 GHz, jusqu'à 3,6 GHz avec Intel Turbo Boost, 6 Mo de mémoire cache, 4 cœurs)
- Chipset : Q270 **ou H270** ; châssis Faible encombrement (SFF)
- Mémoire : 4 Go (**1 X 4Go minimum**) SDRAM DDR4-2400 minimum extensible à 64Go,
- Disque dur SATA d'une capacité de 500Go (7.200 tr/mn) minimum,
- Lecteur optique : Graveur DVD-RW ultra-plat,;
- Communication : Carte réseau Intel® I219LM Gigabit LOM (ou équivalent),
- Contrôleur graphique : Carte graphique Intel® HD 530 minimum



- Connecteurs d'extension : 1 M.2 2230 pour carte réseau sans fil en option ; 1 M.2 2280 pour unités de stockage ; 2 PCIe x16 extra-plats
- Ports de Communication :
 - **Avant:** 1 lecteur de cartes SD 3-en-1 minimum (en option) ; 1 port USB 3.1 Type-C™ (pour le chargement) ; 2 ports USB 3.1 1re génération ; 1 port USB 2.0 ; 1 port USB 2.0 (chargement rapide) ; Prise audio universelle avec support pour casque CTIA
 - **Arrière:** 1 entrée audio; 1 port RJ-45; 1 sortie audio; 2 port DisplayPort™ ; 2 ports USB 2.0; 4 ports USB 3.1 1e génération; 1 connecteur d'alimentation; **2 port HDMI; 1 port VGA; 1 port DVI**, 1 DisplayPort; 1 choix d'un port série et PS/2; 1 choix de port série
- 1 Câble réseau de très bonne qualité d'une longueur de 3m minimum certifié Cat6 ;
- Système d'exploitation et logiciel : Windows 7 Pro minimum
- Dimensions : 95 x 270 x 296 mm.
- Moniteur : Ecran LED 20'' Surface active : 457,92 x 257,58 mm, Résolution 1920 x 1080 à 60 HZ – Format de l'image : 16 :9 minimum de la même marque que l'UC,

Attestation d'agrément du fabricant/constructeur (Garantie 3 ans)

Prix n°2 : Ordinateur Portable Type 1

- Processeur : 7th Generation Intel® Core™ i5-7200U Processor (3M Cache, up to 3.10 GHz) minimum
- Ecran : 13.3-inch FHD (1920 x 1080)
- Mémoire : **8GB 1866MHz Dual Channel LPDDR3 SDRAM** minimum
- Disque dur : **SSD 256GB PCIe**
- Graphique : Intel® HD Graphics 620
- Batterie : 48Whr battery minimum
- Adaptateur d'alimentation : 45W AC adapter
- Wireless connectivité :
 - Killer™ 1535 Wireless-AC 2x2 + Bluetooth 4.1
 - Miracast™ capable
 - Intel® Smart Connect Technology*
- Ports et connecteurs :
 - USB 3.0 (2) - 1 w/PowerShare, SD card reader (SD, SDHC, SDXC), headset jack (1),
 - Noble lock slot (1), Thunderbolt™ 3 (1)
 - Thunderbolt™ 3 supports: Power in / charging, PowerShare, Thunderbolt 3 (40Gbps bi- directional), USB 3.1 Gen 2 (10Gbps), VGA, HDMI, Ethernet and USB-A.
- Dimensions : Height: 0.33-0.6" (9-15mm) / Width: 11.98" (304mm) / Depth: 7.88" (200mm)
- Logiciels Système d'exploitation Windows 10 64 bits multilingue avec licence
- Documentation d'utilisation et installation en français
- Sacoche de bonne qualité de la même marque que l'ordinateur

Attestation d'agrément du fabricant/constructeur (Garantie 3 ans)

Prix n°3 : Ordinateur Portable Type 2

- De même marque que le prix n° 2
- Processeur : 7th Generation Intel® Core™ i5-7200U Processor (3M Cache, up to 3.10 GHz) minimum
- Mémoire : 4 GB DDR4 2400MHz minimum
- Affichage : Ecran 15.6-inch HD (1366 x 768) Truelife LED-backlit display;
- Carte graphique : Intel® HD Graphics 620



- Batterie : 42 WHr, Prismatic 3-Cell Battery (integrated)
- Disque dur : 500 GB 5400 RPM
- Clavier standard pleine grandeur résistant aux éclaboussures avec pavé numérique
- Ports : HDMI 1.4a, USB 3.0 (2), USB 2.0 (1), Nobel lock slot, SD card (SD, SDHC, SDXC)
- Son : 2 tuned speakers with Waves MaxxAudio® Pro
- WebCam : Integrated widescreen HD (720p) Webcam with Dual Digital Microphone Array
- Communication : 802.11bgn + Bluetooth 4.0, 2.4 GHz, 1x1 Gigabit Ethernet
- Dimensions : (HxWxD) 0.92" (23.3mm) / 15.35" (390mm) / 10.20" (259mm)
- Système d'exploitation : Windows 7 Pro minimum
- Sacoche de bonne qualité de la même marque que l'ordinateur

Attestation d'agrément du fabricant/constructeur (Garantie 3 ans)

Prix n°4 : Ordinateur Portable Type 3

- De même marque que le prix n° 2
- Processeur : Intel(R) Celeron(R) Processor N3060 (2M Cache, up to 2.48 GHz) minimum ou équivalent
- Mémoire : 4GB Single Channel DDR3L 1600MHz
- Affichage : Ecran 15.6-inch HD (1366 x 768) Truelife LED-Backlit Display;
- Disque dur : 500GB 5400 rpm Hard Drive
- Clavier standard pleine grandeur résistant aux éclaboussures avec pavé numérique
- Ports : HDMI 1.4a, USB 3.0 (1), USB 2.0 (2), Kensington lock slot, Media Card (SD, SDHC, SDXC)
- Son : Waves MaxxAudio
- Batterie : 40 WHr, minimum
- WebCam : HD (720p) capable webcam, microphone
- Communication: 802.11bgn + Bluetooth 4.0, 2.4 GHz, 1x1
- Système d'exploitation : Windows 7 Pro minimum
- Sacoche de bonne qualité de la même marque que l'ordinateur

Attestation d'agrément du fabricant/constructeur (Garantie 3 ans)

Prix n°5 : Serveur de Stockage sur disque

- Format Rack 2U ;
- Processeur : Processeur Intel Atom C3538 à quatre cœurs à 2,1 GHz
- Moteur de chiffrement matériel : Oui (AES-NI)
- Mémoire : 4 Go DDR4-2133 Non-ECC UDIMM (extensible jusqu'à 64 Go avec 16 Go ECC UDIMM x 4) minimum
- Types de disques compatibles : 12 x 3,5" ou 2.5" SATA SSD/HDD (disques durs non inclus)
- Capacité interne utile demandée : 12 x 8TB (96 TB).
- Disque dur remplaçable à chaud : Oui
- Ports externes : 2 ports USB 3.0 / 1 ports d'expansion
- Interface LAN : 4 x 1GbE (RJ45)
- Emplacement PCIe 3.0 : x8 emplacement x 1 (4 voies) / Prise en charge de cartes d'interface réseau à hautes performances / Prise en charge de la carte adaptatrice M.2 SATA SSD
- Wake on LAN/WAN : Oui
- Marche/arrêt programmé : Oui
- Ventilateur du système : 4 (80 x 80 x 25 mm)
- Deux (02) Unités d'alimentation Hot Plug et redondantes



- Vitesse du processeur : 1 200 MHz
- Dimensions minimales (L x P x H) : 412 x 453 x 295 mm
- **Câble USB à fournir**
- **3 jeux de toners supplémentaires à fournir**

Attestation d'agrément du fabricant/constructeur (Garantie 1 an)

Prix n°8 : Scanner A4

Ce prix rémunère la fourniture des Scanners A4 Avec Chargeur automatique.

- Technologie de numérisation : CMOS CIS (Capteur par contact)
- Type de scanner : A plat, chargeur automatique de documents
- Numérisation couleur : Oui
- Vitesse de numérisation : Jusqu'à 25 ppm//50 ipm (300 ppp)
- résolution du scanner : Jusqu'à 600 x 600 ppp (couleur et monochrome, chargeur automatique de documents); Jusqu'à 1200 x 1200 ppp (couleur et monochrome, scanner à plat)
- Format du fichier de numérisation : Pour du texte et des images : PDF, JPEG, PNG, BMP, TIFF, TXT (texte), RTF (texte enrichi) et PDF interrogeable
- Niveaux d'échelle de gris/de profondeur : 256;
- Profondeur : 24 bits
- Capacité du chargeur automatique de documents : En standard, 50 feuilles
- recto-verso : Oui
- Taille de support (chargeur auto) : A4, A5, A6, B5, B5 (JIS)
- Connectivité standard : Ports USB 2.0 et USB 3.0 haut débit
- Panneau de commande : Ecran LCD 2 lignes; 5 boutons (Recto/Recto verso, Alimentation, Annulation, Retour et Outils/Maintenance)
- **Câble USB à fournir**

Attestation d'agrément du fabricant/constructeur (Garantie 1 an)

Prix n°9 : Onduleur Type 1

Ce prix rémunère la fourniture des onduleurs pour ordinateur.

- Puissance (kVA/kW) 650 VA/400 W, Caractéristiques électriques :
- Technologie Line-interactive (AVR avec booster + fader)
- Gamme de tension d'entrée 165 V - 285 V (ajustable à 150 V - 285 V)
- Tension de sortie 230 V (ajustable à 220 V - 230 V - 240 V)
- Fréquence 50-60 Hz auto sélection
- Raccordements : Nombre de prises 4, Prises avec parafoudre + autonomie, Prises avec parafoudre seulement 3 / 1, Points clés
- Interface utilisateur Ecran LCD (état de l'onduleur et mesure de consommation, paramétrage de l'onduleur)
- Fonction EcoControl (extinction automatique des périphériques en veille)
- Oui, jusqu'à 15% d'économie
- Protection contre les surtensions Parafoudre intégré certifié norme IEC 61643-1
- Batteries : Autonomie typique à 50 et 70% de charge 9/5mn, Gestion des batteries Autotest automatique, protection décharge profonde, démarrage possible sur batterie, batteries remplaçables
- Communication : Port USB (câble fourni), Logiciel UPS Companion (arrêt en toute sécurité, mesure de la consommation d'énergie, paramétrage de l'onduleur)
- Protection ligne de données Tel/fax/modem/internet et Ethernet

Attestation d'agrément du fabricant/constructeur (Garantie 1 an)



Prix n°10 : Onduleur Type 2

Ce prix rémunère la fourniture d'un onduleur pour salle machine.

Caractéristiques techniques

- De même marque que le Prix n° 9
- Puissance (kVA/kW) : 20kVA/16kW

Caractéristiques électriques

- Technologie : Online double conversion
- Tension nominale : 220/230/240V 1:1, 380/400/415 3:1
- Plage de tension sans sollicitation batterie : 176-276V sans déclassement (jusqu'à 110-276V avec déclassement)
- Tension de sortie / THDU : 220V/230V/240V $\pm 2\%$, THDU < 3%
- Plage de fréquence d'entrée / THDI : 45Hz-66Hz, 50/60Hz autoselection
- Rendement : 93% en mode Online, 97% en mode ECO
- Courant de court-circuit : 273A
- Capacité de surcharge : 105%-110% : 5min, 110%-130% : 1min, 130%-150% : 10s, >150% : 100ms

Connexions

- Entrée : Bornier (jusqu'à 16 mm²)
- Sorties : Bornier

Communication

- Ports de communication : 1 port USB + 1 port Série RS232 (les ports USB et RS232 ne peuvent pas être utilisés simultanément),
- Emplacement pour carte de communication : 1 slot pour carte réseau Network-MS, carte ModBus-MS ou carte contacts secs Relay-MS.
- Logiciel : Intelligent Power Software

Autonomie et performance batteries

- Autonomies typiques à 50 et 70% de charge : 15/9 min

Accessoires livrés avec l'onduleur

- 4 Batterie EBM pour une autonomie de 82/54 min
- Cartes de communication Carte SNMP (Network-MS)

Attestation d'agrément du fabricant/constructeur (Garantie 1 an)

Prix n°11 : Solution matérielle d'envoi de SMS

Ce prix rémunère la fourniture et l'installation d'une solution matérielle d'envoi de SMS.

Caractéristiques technique :

Interface

- Nombre de Canaux GSM/ CDMA/UMTS : 1
- 1 LAN Ethernet 10/100 BASE-T



Attestation d'agrément du fabricant/constructeur (Garantie 1 an)

Prix n°6 : Imprimante Laser A4 monochrome

Ce prix rémunère la fourniture des imprimantes Laser A4 monochrome.

- Vitesse d'impression noir : Jusqu'à 38 ppm
- Première page imprimée : En 5,7 secondes seulement
- Qualité d'impression : Résolution optimisée jusqu'à 4 800 x 600 ppp
- Taux d'utilisation (mensuel, A4) : Jusqu'à 80 000 pages
- Vitesse du processeur : 1 200 MHz
- Ecran : Ecran graphique LCD rétroéclairé 2 lignes
- Connectivité, standard
 - 1 port USB 2.0 haut débit
 - 1 port hôte USB
 - 1 port réseau Gigabit Ethernet 10/100/1000T
- Mémoire standard : 128Mo minimum
- Gestion d'introduction du papier, standard
 - Bac universel 1 de 100 feuilles
 - bac d'alimentation 2 de 250 feuilles
- Gestion de sortie du papier, standard : Bac de sortie de 150 feuilles
- Capacité maximale en sortie (feuilles) : Jusqu'à 150 feuilles
- Impression recto verso : Manuelle (prise en charge des pilotes fournie)
- Formats de supports pris en charge
 - Bac 1 : A4, A5, A6, A5-R, B5 (JIS), B6 (JIS), enveloppe B5, C5, DL, format personnalisé
 - Bac 2 et bac 3 : A4, A5, A6, A5-R, B5 (JIS), B6 (JIS), format personnalisé
- Dimensions minimales (L x P x H) : 381 x 357 x 216 mm
- Poids : 8,58 kg
- **Câble USB à fournir**
- **3 Toners supplémentaires à fournir**

Attestation d'agrément du fabricant/constructeur (Garantie 1 an)

Prix n°7 : Imprimante Laser A4 Couleur

Ce prix rémunère la fourniture des imprimantes Laser A4 couleur (de même marque que le prix n° 6).

- Vitesse d'impression : Jusqu'à 20 ppm (noir) et 20 ppm (couleur)
- Impression recto verso : Manuelle (prise en charge des pilotes fournie)
- Cycle d'utilisation (mensuel, A4) : Jusqu'à 50,000 pages
- Volume de pages mensuel recommandé : 750 à 4 000
- Couleurs d'impression : Oui
- Technologie : Laser
- Nombre de cartouches d'impression : 4 (noire, cyan, magenta, jaune)
- Ecran : Ecran graphique LCD rétroéclairé 2 lignes
- Ports :
 - 1 port USB 2.0 haut débit,
 - 1 port Gigabit Ethernet 10/100/1000 Base-TX
 - 1 port USB Easy-access
- Mémoire : 256 Mo de mémoire flash NAND, 128 Mo de mémoire DRAM



- Répartiteur d'antenne (4 en 1): TG400 / 800/1600

Traitement vocal

- Protocol : SIP, IAX2
- Transport : UDP, TCP, TLS, SRTP
- Voice Codec: G.711 (alaw/ulaw), G.722, G.726, G.729A, GSM, ADPCM, Speex
- Echo Cancellation : ITU-T G.168 LEC
- DTMF Mode: RFC2833, SIP INFO, In-band

Caractéristiques mobiles

- GSM Frequency: 850/900/1800/1900MHz
- SMS Sending and Receiving
- Send Bulk SMS
- SMS Center

Physique

- Dimension : 110x70x24
- Alimentation : DC 12V, 1A

Logiciel :

- Logiciel d'envoi de masse de SMS

Attestation d'agrément du fabricant/constructeur (Garantie 1 an)



Chapitre III : Bordereau de Prix détails - estimatifs



Bordereau de Prix détails - estimatifs

N°	Désignation	Unité de compte	Qté	Prix unitaire en dirhams hors TVA (En chiffre)	Prix total (hors TVA)
1	Ordinateur de bureau	Unité	55		
2	Ordinateur portable Type 1	Unité	5		
3	Ordinateur portable Type 2	Unité	16		
4	Ordinateur portable Type 3	Unité	20		
5	Serveur de stockage sur disque	Unité	1		
6	Imprimante Laser A4 monochrome	Unité	30		
7	Imprimante Laser A4 couleur	Unité	10		
8	Scanner A4	Unité	14		
9	Onduleur Type 1	Unité	55		
10	Onduleur Type 2	Unité	1		
11	Solution matérielle d'envoi de SMS	Unité	1		
Montant Total Hors TVA					
Montant de la TVA 20%					
Montant Total T.T.C					





APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 03/2018/FH2S

**Acquisition, installation et mise en service de matériels informatiques pour
la Fondation Hassan II pour la Promotion des Œuvres Sociales au Profit du
Personnel du Secteur Public de la Santé à Rabat
Lot unique**

Passé en application de l'alinéa 2 paragraphe 1 de l'article 16 et l'alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17 du
Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Fondation.

LE MAITRE D'OUVRAGE

Said EL FEKKAK
Président de la Fondation Hassan II
Pour la Promotion des Œuvres Sociales
du Personnel du Secteur Public de la Santé

Rabat Le

LE CONCURRENT(1)

..... Le

(1) : Signature et cachet du prestataire avec mention « Lu et Accepté »

